



HAL
open science

L'utilisation des honoraires d'audit pour mesurer la qualité de l'audit : théorie et évidence

Sophie Audousset-Coulier

► **To cite this version:**

Sophie Audousset-Coulier. L'utilisation des honoraires d'audit pour mesurer la qualité de l'audit : théorie et évidence. La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit, May 2009, Strasbourg, France. pp.CD ROM. halshs-00460230

HAL Id: halshs-00460230

<https://shs.hal.science/halshs-00460230>

Submitted on 4 Mar 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**L'utilisation des honoraires d'audit pour mesurer la qualité de l'audit :
théorie et évidence**

Sophie Audousset – Coulier

Professeure Assistante

John Molson School of Business
Concordia University
1455, de Maisonneuve Ouest
Montréal, Québec, CANADA H3G 1M8

Tel.: +1 514-848-2424 ext. 2021

Fax: +1 514-848-4518

saudouss@jmsb.concordia.ca

Version préliminaire – Janvier 2009

Merci de ne pas citer sans permission

L'utilisation des honoraires d'audit pour mesurer la qualité de l'audit : théorie et évidence

Résumé

L'objectif de cette recherche est de poser la question de l'utilité de la publication des honoraires d'audit pour les utilisateurs de l'information comptable. Il repose sur une réflexion théorique et sur une revue des travaux de recherche antérieurs utilisant les honoraires d'audit pour évaluer la qualité de l'audit. Les honoraires d'audit publiés sont utilisés pour évaluer l'indépendance des auditeurs et cette indépendance perçue est un indicateur de la qualité perçue de l'audit. Nous proposons un cadre d'analyse de la perception de la qualité de l'audit à travers la publication des honoraires d'audit. Ce cadre d'analyse montre que la publication des honoraires s'inscrit au sein du cadre de la théorie de l'agence, dans un ensemble de mécanismes de réduction des coûts d'agence et d'amélioration de la transparence financière. Cependant, si les honoraires d'audit publiés sont une information utile pour les actionnaires ; la pertinence de cette information pour les utilisateurs externes de l'information financière reste à démontrer. De nombreuses recherches restent encore à mener pour améliorer la compréhension des conséquences de la publication des honoraires d'audit sur la qualité de l'audit et ainsi que sur la pertinence de cette information pour les investisseurs. Nous proposons en conclusion de cette recherche des pistes de recherches futures en ce sens.

Mots clefs

Honoraires d'audit, Indépendance perçue, Qualité de l'audit, Cadre d'analyse

Introduction

Ce papier de recherche est une interrogation sur ce que nous révèlent les honoraires d'audit publiés concernant la qualité de l'audit perçue par les utilisateurs des états financiers.

Il est construit à partir d'une réflexion théorique et d'une revue des travaux de recherche antérieurs qui utilisent les honoraires d'audit comme indicateur de la qualité de l'audit. Nous constatons que les honoraires d'audit publiés permettent aux utilisateurs de l'information financière d'évaluer l'indépendance des auditeurs et que cette indépendance perçue est un indicateur de la qualité perçue de l'audit (qui ne présume pas la qualité réelle) et donc de la qualité de l'information financière.

Nous proposons un cadre d'analyse de la perception de la qualité de l'audit à travers la publication des honoraires d'audit. Ce cadre d'analyse montre que la publication des honoraires s'inscrit au sein du cadre de la théorie de l'agence, dans un ensemble de mécanismes de réduction des coûts d'agence et d'amélioration de la transparence financière.

Cependant, il s'avère que les honoraires d'audit publiés sont une information utile essentiellement pour les actionnaires mais que la pertinence de cette information pour les utilisateurs externes de l'information financière (investisseurs) reste à démontrer. Il faut enfin souligner que de nombreuses recherches restent encore à mener pour améliorer la compréhension des conséquences de la publication des honoraires d'audit sur la qualité de l'audit et ainsi que sur la pertinence de cette information pour les investisseurs. De nombreuses pistes de recherches futures sont proposées en conclusion.

Cette recherche est structurée en quatre parties. Dans la partie 1, une réflexion théorique sur la perception de la qualité de l'audit à travers la publication des honoraires est menée. A partir d'une revue critique de la littérature récente, la partie 2 montre comment les honoraires d'audit sont utilisés par les chercheurs pour évaluer la qualité de l'audit. Cette analyse de la littérature utilisant les honoraires d'audit comme objet de recherche conduit ensuite à proposer un cadre d'analyse de la perception de la qualité de l'audit à travers la publication des honoraires d'audit (partie 3). En conclusion, les perspectives de recherche ouvertes par la généralisation progressive de la publication des honoraires d'audit sont mises en évidence.

1. Réflexion théorique sur la perception de la qualité de l'audit à travers les honoraires d'audit publiés

Notre réflexion s'appuie au préalable sur une définition de la qualité de l'audit et sur une discussion théorique concernant la distinction entre l'indépendance perçue et l'indépendance réelle des auditeurs. Le thème central sur le rôle de la publication des honoraires sur la perception de la qualité de l'audit est ensuite développé.

1.1. Qualité de l'audit

Définition de la qualité de l'audit

La qualité de l'audit externe se définit selon deux axes : la compétence, qui est la capacité à détecter des anomalies et l'indépendance qui est le pouvoir de dévoiler ces anomalies (DeAngelo, 1981a). Ces deux critères de qualité ne sont pas directement observables et nécessitent de mobiliser des variables indicatrices de la qualité de l'audit perçue par les utilisateurs de l'information financière. Les dispositifs méthodologiques de la recherche positive en audit ne visent pas une analyse de la qualité du processus d'audit en tant que tel (méthodologie, organisation, partage du savoir), c'est pourquoi la dimension « compétence » n'est pas mise en avant et reste le plus souvent en dehors du champ de ce type de recherche. Nous considérons qu'à un niveau de compétence donné, la plus ou moins grande indépendance des auditeurs externes peut avoir une influence sur la qualité de l'audit. Ce niveau de compétence est postulé comme étant relativement homogène, quel que soit le cabinet choisi, en raison du degré d'expertise et de la forte réglementation caractérisant la profession.

Ainsi, la qualité de l'audit externe est appréciée quasiment exclusivement en fonction de l'indépendance des auditeurs par rapport aux entreprises ou groupes faisant l'objet de la mission d'audit. Cette indépendance permet de garantir qu'aucune convergence d'intérêts entre l'auditeur et le management de l'entreprise contrôlée ne vient mettre en péril la fiabilité des informations financières certifiées et publiées. Selon Colasse (2003), la qualité de l'audit, ou plutôt la qualité de l'opinion émise par les auditeurs et la confiance que l'on peut lui accorder, tient certainement dans la compétence et l'indépendance des auditeurs. Cependant, ces deux composantes de la qualité de l'audit ne sont, selon l'auteur, pas indépendantes et peuvent parfois être

contradictoires. En effet, la compétence de l'auditeur est « collective » car elle est le fruit d'un travail d'équipe et exige le concours de l'audité pour « s'exprimer pleinement ». Ainsi, selon Colasse (2003), « l'audité peut empêcher l'auditeur d'exprimer pleinement sa compétence ». En effet, même si les pouvoirs d'investigation des auditeurs sont étendus et protégés juridiquement, dans la pratique, le client audité peut gêner, plus ou moins subtilement le commissaire aux comptes dans ses travaux. L'audité peut donc parfois se trouver en position de supériorité. Pour limiter ce phénomène, l'auditeur a donc tout intérêt à développer de bonnes relations avec l'audité, mais au risque de limiter son indépendance. Si les auditeurs et les audités développent leurs relations en dehors du cadre du déroulement de la mission d'audit, l'indépendance réelle peut être menacée, alors même que l'indépendance d'apparence est maintenue par un strict respect des incompatibilités. Comme le montre Richard (2005), en développant des relations de parité avec leurs clients, les auditeurs réussissent à disposer des conditions de partage réciproque d'informations, nécessaires à la bonne conduite de leurs missions. On voit alors que la recherche de l'équilibre entre deux caractéristiques de la qualité de l'audit aussi intimement liées que la compétence et l'indépendance est un exercice difficile qui doit s'appuyer sur une « solide déontologie » (Colasse, 2003).

Perception de la qualité de l'audit

Si la qualité réelle de l'audit reste difficile à mesurer directement, différents indicateurs peuvent permettre d'obtenir une perception de la qualité de l'audit.

La qualité perçue de l'audit est appréciée en fonction de l'indépendance perçue des auditeurs par rapport à l'entreprise auditée. La perception de l'indépendance des auditeurs dépend des informations disponibles pour les observateurs concernant le niveau de réputation des auditeurs, l'indépendance financière par rapport au client et l'indépendance d'opinion évaluée en fonction de l'éventuelle prestation de missions non directement liées à l'audit légal. Les informations disponibles pour évaluer l'indépendance des auditeurs sont principalement la réputation des auditeurs (leur appartenance à un cabinet BIG 4) et les honoraires publiés. Ainsi, l'appartenance aux réseaux BIG 4 et les montants d'honoraires servent principalement d'indicateurs (observables) de la qualité de l'audit.

Réputation des auditeurs

La réputation et la taille des auditeurs sont évaluées en fonction de leur appartenance à un cabinet affilié à un réseau BIG N. Les cabinets de grande taille (BIG N) sont supposés être plus indépendants que les petits car ils sont plus soumis à la vigilance des instances de régulation et que leur large surface financière (*deep pockets*) peut les rendre plus facilement cible de poursuites judiciaires et les soumettre à d'importants versements de dommages et intérêts qui seraient préjudiciables à leur réputation (Lennox, 1999b). Cette théorie des *deep pockets* est surtout valable dans le contexte Nord Américain où le risque de litige est plus élevé qu'en France. Les cabinets de grande taille sont incités à adopter un comportement indépendant (DeAngelo, 1981a) car ils mettent en jeu leur réputation en cas de comportement de dépendance.

Honoraires d'audit

L'indépendance financière et l'indépendance d'opinion sont également appréciées en fonction des montants d'honoraires perçus par les auditeurs. Les honoraires d'audit, et les honoraires de non-audit permettent de mesurer la dépendance économique d'un auditeur par rapport à un client donné. Les honoraires des missions de non-audit permettent également d'évaluer si la proportion et la magnitude de ces missions sont de nature à obérer l'indépendance de l'opinion émise sur les comptes faisant l'objet de l'audit légal car ils sont supposés entraîner une perte d'impartialité et d'objectivité.

1.2. Indépendance réelle et indépendance perçue

L'étude de l'indépendance des auditeurs rend nécessaire la distinction entre l'indépendance réelle et l'indépendance d'apparence (Bédard et al. 2001- p. 62) ou indépendance perçue.

L'indépendance réelle concerne l'impartialité et l'objectivité des auditeurs dans la formulation de leur opinion sur les comptes audités. L'indépendance d'apparence n'est que la perception que peuvent avoir les utilisateurs de l'information comptable (investisseurs, actionnaires, partenaires commerciaux, analystes etc.) de l'indépendance réelle. C'est ce concept d'indépendance d'apparence ou indépendance perçue qui est étudié dans le cadre de cette recherche à travers l'image véhiculée par les honoraires d'audit publiés. Ainsi, comme le soulignent Bédard *et al.* (2001), la réglementation cherche à « renforcer l'image publique des auditeurs en encadrant les

relations ‘observables’ des auditeurs avec les clients, de manière à ce qu’elles ne semblent pas influencer l’impartialité du jugement des auditeurs ».

Selon Prat Dit Hauret (2003), l’indépendance des auditeurs peut être étudiée de manière objective en fonction de la définition légale de l’indépendance (règles d’incompatibilités) et de sa définition réglementaire (définition de l’indépendance par le code de déontologie). Elle peut également être analysée de manière plus subjective en fonction de l’indépendance perçue par les utilisateurs de l’information financière et en fonction de l’appréciation de cette indépendance (plus ou moins grande ‘sensibilité à l’indépendance’) liée à des composantes psychologiques et également aux caractéristiques des organisations auditées qui déterminent une plus ou moins grande demande de qualité de l’audit.

Les déterminants de l’indépendance perçue :

Prat Dit Hauret (2003) propose une synthèse des facteurs explicatifs de l’indépendance des auditeurs perçue par les utilisateurs de l’information financière (Figure 1., page 107). Les différents facteurs identifiés sont les suivants :

Facteurs relatifs à l’auditeur

- Expérience de l’auditeur
- Compétence
- Sensibilité éthique

Facteurs liés au cabinet d’audit

- Réalisation de missions de conseil
- Taille du cabinet
- Réputation du cabinet
- Revue des dossiers par un co-associé
- Rotation des associés
- Charte éthique du cabinet

Facteurs liés à la relation auditeur-audité

- Situation financière de l’audité
- Mode de rémunération de l’auditeur
- Appels d’offres
- Concurrence

Mécanismes incitatifs externes

- Contrôles de qualité externes
- Comités d'audit
- Sanctions judiciaires
- Sanctions professionnelles
- Flexibilité des règles comptables
- Durée du mandat

L'articulation entre ces différents facteurs montre que la perception de l'indépendance des auditeurs est le fruit d'interactions complexes entre différentes informations. Nous voyons que les honoraires d'audit ne sont qu'une facette de cette perception.

1.3. Le rôle de la publication des honoraires d'audit dans la perception de la qualité de l'audit

Dans cette section, nous faisons le point sur l'utilisation des honoraires d'audit par les destinataires de l'information financière. Nous voyons dans un premier temps comment cette publication modifie la perception de l'indépendance et dans un deuxième temps comment cette information est utilisée et interprétée par les utilisateurs.

Indépendance réelle, indépendance d'apparence et honoraires d'audit publiés

Dopuch *et al.* (2003) utilisent une méthode expérimentale pour tester l'impact de la réglementation américaine concernant la publication des honoraires d'audit et de non-audit instaurée à partir de 2001 (SEC, 2000) sur l'indépendance perçue des auditeurs.

L'objectif de cette réglementation est d'informer les investisseurs sur le risque que les auditeurs puissent compromettre leur indépendance. L'utilisation d'un dispositif expérimental leur permet de contrôler le niveau d'indépendance réelle (qui n'est pas directement observable par les investisseurs). Les auteurs font ensuite varier les montants d'honoraires de non-audit publiés, et étudient l'impact de cette publication sur la perception d'indépendance des auditeurs par les investisseurs.

Leur étude montre que la publication des honoraires de non-audit réduit l'indépendance perçue d'autant plus que l'indépendance en apparence se trouve en contradiction (quel que soit le sens) avec l'indépendance réelle.

Selon la SEC (2000), « l'indépendance de l'auditeur est compromise soit lorsqu'il n'est pas indépendant dans les faits, soit lorsque les faits et circonstances conduisent un investisseur raisonnable à conclure que l'auditeur ne peut agir en toute objectivité ». Ainsi, pour le législateur, l'absence d'indépendance d'apparence indique que l'indépendance réelle est compromise car c'est de l'indépendance d'apparence que dépend la confiance dans les chiffres comptables.

Toutefois, le lien entre l'indépendance d'apparence et l'indépendance réelle est malaisé à établir. Dopuch *et al.* (2003) soulignent que la publication des honoraires d'audit peut induire en erreur lorsque les auditeurs conservent leur indépendance réelle, mais offrent des services de non-audit qui semblent compromettre leur indépendance (en apparence).

Ces auteurs montrent que les perceptions des investisseurs sont moins pertinentes en cas de non concordance de l'information sur l'indépendance perçue obtenue via la publication des honoraires de non-audit et de l'information qu'ils obtiennent après coup sur l'indépendance réelle (en raison d'un phénomène de persistance des convictions¹). Pour eux, la publication des honoraires d'audit ne semble donc pas pertinente. Les résultats de cette expérimentation vont à l'encontre des attentes du législateur qui fait l'hypothèse que la communication des honoraires de non-audit peut permettre d'évaluer l'indépendance de fait des auditeurs.

Ces résultats doivent être accueillis avec prudence dans la mesure où la reconstitution en laboratoire d'une situation d'investissement sur un marché ne permet pas de prendre en compte l'ensemble de l'information communiquée aux investisseurs, mais ils posent la question de la pertinence de l'utilisation des honoraires de non-audit pour mesurer l'indépendance des auditeurs et la qualité de l'audit

¹ Cette notion issue de la psychologie postule que les sujets conservent leurs croyances même après avoir reçu des preuves contraires.

Honoraires d'audit versus honoraires de non-audit comme indicateur d'indépendance

Ashbaugh *et al.* (2003) argumentent le débat selon lequel deux écoles s'opposent concernant l'évaluation des honoraires d'audit : les partisans de l'utilisation du ratio honoraires de non-audit / honoraires totaux et les partisans de l'utilisation des montants d'honoraires en valeur absolue.

Utilisation du ratio des honoraires de non-audit pour évaluer l'indépendance des auditeurs

Certains auteurs utilisent le ratio des honoraires de non-audit sur le total des honoraires comme indicateur de la capacité des honoraires de non-audit à diminuer l'indépendance (DeFond *et al.*, 2002 et Whisenant *et al.*, 2003). Quand le ratio augmente, les auditeurs sont plus susceptibles de compromettre leur indépendance.

Utilisation des honoraires en valeur absolue pour évaluer l'indépendance des auditeurs

D'autres auteurs penchent en faveur de l'utilisation des montants d'honoraires en valeur absolue (honoraires d'audit et de non-audit). En effet, les montants d'honoraires permettent d'évaluer le poids des honoraires perçus par l'auditeur par rapport à son chiffre d'affaires et donc sa dépendance économique vis à vis de son client. Le risque de perdre une fraction d'honoraires importante est supposé diminuer l'indépendance de l'auditeur. Pour Chung et Kallapur (2003) par exemple, le ratio des honoraires de non-audit sur le total des honoraires n'est pas un bon indicateur du lien économique entre l'auditeur et son client. Ce ratio suggère en effet que la dépendance économique entre un auditeur et un client est la même lorsque les honoraires d'audit et de non audit sont par exemple de 50 000 \$ chacun ou lorsqu'ils atteignent 1 000 000 \$ chacun. Un autre argument pour rejeter le ratio des honoraires de non-audit comme indicateur de l'indépendance est qu'il dépend à la fois des honoraires d'audit et des honoraires de non-audit (par construction), et ne prend donc pas en compte la simultanéité de la détermination des deux types d'honoraires (qui ne sont pas indépendants) (Lee et Mande, 2005).

Utilisation des honoraires 'anormaux' pour évaluer l'indépendance des auditeurs

Il est également possible d'utiliser une estimation des honoraires d'audit 'anormaux' (c'est à dire significativement différents des honoraires prédits par un modèle de déterminants) pour évaluer des cas de détérioration de l'indépendance des auditeurs (Raghunandan *et al.*, 2003).

Devant les différents arguments de ce débat, Raghunandan *et al.* (2003) et Dickins et Higgs (2005), utilisent et préconisent l'utilisation de plusieurs types d'indicateurs (honoraires en valeurs absolues, ratios, et honoraires anormaux).

L'interprétation et l'utilisation de la publication des honoraires d'audit

Dickins et Higgs (2005) réalisent une étude sur les honoraires d'audit publiés par les sociétés américaines et constatent que, dans bien des cas, les informations publiées sont insuffisantes, parfois non cohérentes, et souvent présentées de façon standardisée pour répondre à l'obligation légale de publication. Ces auteurs montrent l'importance stratégique que revêt la publication des honoraires aux Etats-Unis, où des agences de notation du gouvernement d'entreprise font leur apparition (*Institutional Shareholder Services*, par exemple) et utilisent parmi leurs indicateurs de mesure le ratio d'honoraires de non-audit.

Conscients de la vigilance des observateurs sur ce ratio, les auditeurs et les entreprises peuvent avoir tendance à gérer l'information publiée. En particulier, en raison de possibilités d'interprétation des règles de classification des honoraires correspondant aux différentes missions dans les catégories prévues par la SEC, certaines « zones grises » (revue du contrôle interne et missions liées à la fiscalité par exemple) peuvent donner lieu à des choix différents de classification dans les différentes rubriques. Les auteurs étudient un échantillon de 194 entreprises et constatent que le niveau de détail des informations publiées sur les honoraires varie considérablement d'une entreprise à l'autre, et surtout que les choix de classement des missions dans les rubriques proposées par la SEC ne sont pas homogènes selon les entreprises. Les auteurs avancent l'argument que les erreurs de classement constatées ne sont sans doute pas le fruit du hasard et incitent à la prudence dans l'utilisation des informations publiées sur les honoraires en vue d'en tirer des conclusions sur l'indépendance des auditeurs.

Nous voyons que l'utilisation des honoraires d'audit et de non-audit publiés pour évaluer l'indépendance des auditeurs doit être réalisée avec prudence, dans la mesure où cette information, peut être manipulée. Elle est cependant utilisée dans certains travaux empiriques pour mesurer la qualité de l'audit.

2. L'utilisation des honoraires d'audit publiés comme mesure de la qualité de l'audit

Dans le champ de littérature de la recherche empirique en audit, quelques études utilisent les honoraires d'audit publiés comme mesure de la qualité de l'audit.

L'analyse de la qualité de l'audit recouvre différents sous-champs de recherche qui concernent principalement les conséquences de la qualité de l'audit sur la qualité de l'information financière et sur l'asymétrie d'information.

Ces différents champs de recherche recouvrent par exemple :

- le rôle de la qualité de l'audit dans l'évaluation des titres,
- l'influence de la qualité de l'audit sur la limitation de la gestion du résultat,
- l'influence de la qualité de l'audit sur l'opinion d'audit,
- l'influence de la qualité de l'audit sur la pertinence (*value relevance*) des données comptables,
- l'influence de la qualité de l'audit sur le suivi des analystes et l'erreur de prévision des analystes.

Cependant, comme nous l'avons déjà évoqué, la qualité de l'audit (perçue) est, le plus souvent, mesurée par la réputation des auditeurs. Nous excluons de notre revue de littérature les études qui utilisent l'appartenance aux cabinets d'audit BIG N comme mesure de la qualité pour nous concentrer sur celles qui utilisent les honoraires d'audit comme indicateur de la qualité perçue.

Comme l'indiquent Dopuch *et al.* (2003), les résultats empiriques concernant la relation entre les honoraires d'audit et de non-audit et la perte d'indépendance des auditeurs ne sont pas très nombreux. Les résultats obtenus jusqu'alors sont relativement contrastés. Nous présentons une synthèse des différents types de recherches menées en utilisant les honoraires d'audit et de non-audit ainsi que les honoraires d'audit anormaux pour mesurer l'indépendance des auditeurs et leurs principaux résultats.

2.1. Honoraires d'audit et de non-audit et gestion du résultat

Impact des honoraires de non-audit sur la gestion du résultat

Les missions de non-audit sont vues comme de facteurs de réduction de l'indépendance des auditeurs et il est donc supposé qu'elles auront pour conséquence une augmentation de la gestion du résultat. Les résultats des études empiriques menées sur ce sujet n'établissent pourtant pas clairement cette relation (Ben Saad et Lesage, 2007).

Frankel *et al.* (2002) trouvent une corrélation positive entre les honoraires de non-audit et la gestion du résultat (mesurée par les accruals discrétionnaires). Ils démontrent en complément que la publication par une entreprise de montants élevés d'honoraires de non-audit entraîne une diminution de la valeur de ses actions.

Chung et Kallapur (2003) et Reynold *et al.* (2004), en revanche ne trouvent pas d'association entre les honoraires de non-audit et la gestion du résultat.

D'autres travaux sur le même sujet montrent des résultats inverses (Ashbaugh *et al.*, 2002) c'est à dire une tendance des sociétés qui utilisent des services de non-audit à moins gérer leur résultat.

Impact des honoraires d'audit sur la gestion du résultat

Le montant des honoraires d'audit est censé refléter la demande d'audit de l'entreprise, et on peut supposer que plus elle est élevée, moins l'entreprise gèrera son résultat.

Frankel *et al.* (2002) démontrent que des honoraires d'audit élevés contribuent à réduire la gestion du résultat. En revanche, Antle *et al.* (2006) montrent une relation inverse: dans leur étude, des montants élevés d'honoraires entraînent une augmentation de la gestion du résultat.

On peut en conclure que soit les auditeurs sont trop rémunérés et que cette rémunération excédentaire entraîne une collusion d'intérêts avec les managers de l'entreprise et donc une diminution de l'indépendance, soit que les honoraires d'audit ne sont pas une mesure suffisamment fiable de la qualité de l'audit.

2.2. Honoraires d'audit et de non-audit et opinion d'audit

Craswell *et al.* (2002) étudient l'impact de la dépendance économique des auditeurs (en termes d'honoraires d'audit) par rapport à leurs clients sur la probabilité d'émettre des opinions d'audit qualifiées. Ils montrent sur un échantillon d'entreprises australiennes (en utilisant la dépendance vis-à-vis des honoraires d'audit légal et la dépendance des honoraires de non-audit) que la dépendance économique n'a pas de conséquences sur l'indépendance de jugement des auditeurs. Geiger et Rama (2003) montrent, quant à eux une association positive entre la magnitude des honoraires d'audit et la probabilité de recevoir une opinion d'audit qualifiée.

D'autres études ont montré une absence de relation entre la fourniture de prestations de conseil et la probabilité d'émettre une opinion erronée sur la continuité d'exploitation de l'entreprise '*going concern opinion*' (Craswell, 1999 ; Barkess et Simnett, 1994 ; DeFond *et al.* 2002 et Geiger et Rama, 2003). Les prestations de non-audit ne semblent donc pas avoir une influence sur la qualité de l'opinion émise par les auditeurs et donc sur leur indépendance réelle.

En utilisant une perspective un peu différente, Raghunandan *et al.* (2003) montrent que les honoraires d'audit et de non-audit n'ont pas d'influence sur la probabilité de publier des états financiers rectificatifs (*restated financial statements*) démontrant que les montants d'honoraires ne semblent pas avoir une influence négative sur l'indépendance des auditeurs.

2.3. L'utilisation des honoraires d'audit « anormaux » pour mesurer la qualité de l'audit

Plus récemment une nouvelle approche a été utilisée dans la recherche empirique en audit pour mesurer la qualité de l'audit à partir des honoraires d'audit publiés. Cette approche consiste à calculer une estimation des honoraires d'audit « normaux » à partir d'un modèle de déterminants d'honoraires d'audit. Les déterminants des honoraires d'audit ont fait l'objet d'une littérature très abondante et depuis les travaux fondateurs de Simunic (1980), les recherches ont permis de construire des modèles d'estimation des honoraires d'audit qui sont devenus classiques dans ce champ de littérature. En résumé, les honoraires d'audit sont principalement déterminés en fonction des caractéristiques de l'entreprise auditée (taille, complexité et risque), des

caractéristiques de l'auditeur (taille, réputation) et de la relation d'audit (durée de la relation d'audit) (Hay et al., 2006).

Théories expliquant l'apparition d'honoraires d'audit « anormaux » en fonction des caractéristiques de la relation auditeurs-audités

La théorie offre des explications pour certaines déviations par rapport à des honoraires uniquement déterminés par des caractéristiques économiques de l'entreprise auditée ou des caractéristiques d'agence. Ces déviations générant des honoraires d'audit « anormaux » peuvent être constatées à la hausse en raison d'éventuelles ententes entre l'auditeur et l'entreprise auditée (collusion) ou à la baisse (*low balling*).

Collusion

Une durée longue de la relation entre les auditeurs et leurs clients peut entraîner une baisse de l'indépendance et une collusion entre l'auditeur et son client. Ainsi, en échange d'honoraires de plus en plus élevés, les auditeurs pourraient être tentés d'être plus accommodants avec des clients de longue date. La durée de la relation d'audit a une influence sur la perception de la qualité de l'audit par les investisseurs. Ainsi aux Etats-Unis, les instances de régulation², dans le cadre du débat sur la rotation des auditeurs, se posent la question du rapport entre la durée de la relation auditeurs-audités, l'indépendance des auditeurs et la qualité de l'audit.

Ainsi une longue relation d'audit pourrait altérer l'indépendance des auditeurs (phénomène de collusion) mais on peut également, au contraire, considérer qu'elle permet une amélioration des conditions d'exercice du travail des auditeurs et donc la qualité de l'audit réalisé (effet d'expérience ou d'apprentissage).

Au début de la relation d'audit (sur les deux premières années), la qualité de l'audit serait plus faible en raison du temps d'apprentissage nécessaire au nouvel auditeur, pour acquérir les connaissances spécifiques sur le dossier. Cet effet de courbe d'apprentissage est mis en évidence par DeAngelo (1981a) sur les premières années postérieures à un changement d'auditeur. Puis

² US Government Accounting Office (GAO) 2003 – Rapport au Sénat sur les conséquences de la rotation des auditeurs, <http://www.gao.gov/new.items/d04216.pdf>

s'ensuivrait une période optimale (entre 3 et 7 ans³), avant de voir finalement un déclin, lié à un risque de dégradation de l'indépendance des auditeurs en cas d'une relation trop longue.

L'absence d'indépendance et la collusion peuvent aussi découler de la fourniture de prestations de conseil conjointement avec les prestations d'audit. Cependant, l'influence des prestations de conseil sur le niveau des honoraires d'audit n'est pas clairement établie par la théorie, même si les études empiriques montrent généralement un lien positif entre les prestations de conseil et le niveau des honoraires d'audit.

Low balling

Une des raisons évoquée par un client pour changer d'auditeur est l'espérance d'obtenir des honoraires réduits de la part de l'auditeur nouvellement nommé (Hay et al., 2006). Ces honoraires d'audit réduits peuvent être liés avec une réduction offerte par l'auditeur pour gagner un nouveau client. Cette pratique consistant à facturer des honoraires très bas au cours de la première année (honoraires éventuellement facturés en dessous du coût de revient pour l'auditeur (DeAngelo, 1981a)) est appelée « low balling » dans la littérature anglo-saxonne. Ce rabais au cours de la première année correspond avec l'espérance d'une quasi-rente au cours des années suivantes.

Dans les deux cas, on constate que les honoraires d'audit « anormaux » peuvent traduire une altération de l'indépendance des auditeurs (dépendance économique) et donc un risque de détérioration de la qualité de l'audit.

les premières recherches qui, en suivant la suggestion de Kinney et Libby (2002) utilisent les honoraires d'audit « anormaux » pour mesurer la qualité de l'audit montrent les principaux résultats suivants :

Choi et al. (2006) montrent que des honoraires d'audit anormalement élevés incitent les auditeurs à compromettre leur indépendance et ont un effet négatif sur la qualité de états financiers (mesurée à l'aide de modèles *d'accruals* discrétionnaires). Ils montrent également l'existence d'un effet asymétrique puisque, en revanche, des honoraires anormalement bas ne semblent pas avoir de conséquence négative sur la qualité de l'audit. Cette relation positive entre les

³ On retrouve cette durée « optimale », non réellement justifiée empiriquement dans différents textes réglementaires sur la rotation des auditeurs et dans les articles de recherche tels que celui de Carey et Simnett (2006).

honoraires d'audit anormaux et la manipulation des résultats mesurée par la magnitude des *accruals* discrétionnaires est également montrée par Hoitash et al. (2007) qui concluent que la dépendance économique est un déterminant de premier ordre du comportement des auditeurs et que cette dépendance a un effet plus fort que la préoccupation du maintien de sa réputation.

Un des problèmes liés à l'utilisation des honoraires d'audit anormaux comme mesure de la qualité de l'audit est que l'on pourrait aussi imaginer une interprétation concurrente (et contradictoire) de l'interprétation de la dépendance économique. En effet, des honoraires d'audit anormalement élevés pourraient également traduire un effort d'audit accru et donc une meilleure qualité de l'audit. Les dispositifs de recherche utilisés doivent donc tenir compte de ces possibles interprétations contradictoires et mettre en place les contrôles nécessaires⁴ permettant de conclure de façon non équivoque.

Cet aperçu de la littérature sur les recherches utilisant les honoraires d'audit comme mesure de la qualité de l'audit montre des résultats mitigés concernant la mesure directe de la qualité de l'audit et de l'indépendance des auditeurs via les honoraires publiés. Ceci peut poser la question de l'utilité de la publication de cette information pour les destinataires de l'information financière.

Dans la partie suivante, nous intégrons les différents concepts issus de la revue de littérature afin de proposer la construction d'un cadre d'analyse de la recherche sur les honoraires d'audit publiés.

3. Honoraires d'audit et qualité de l'audit - présentation d'un cadre d'analyse

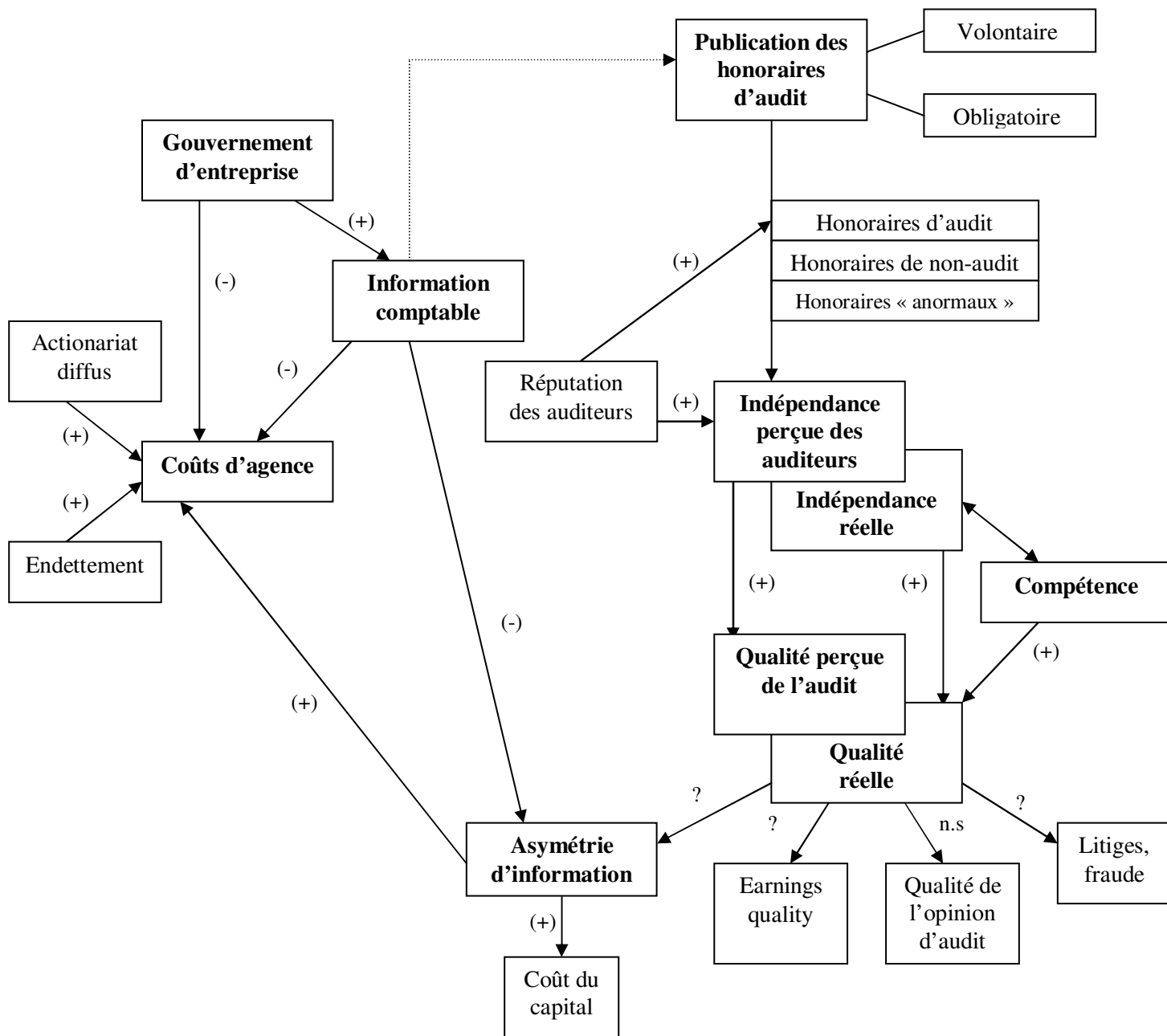
L'objectif de la présentation de ce cadre d'analyse est de montrer l'articulation des concepts clefs identifiés par la littérature qui permettent de comprendre les enjeux liés à la publication des honoraires d'audit.

⁴ Exemple : test d'indicateurs alternatifs de la dépendance économique.

La publication des honoraires d'audit intervient dans le cadre du renforcement de la transparence financière préconisée par les instances réglementaires. Elle est destinée à mettre en évidence l'étendue des travaux d'audit réalisés (grâce au montant des honoraires d'audit) et l'indépendance des auditeurs en permettant une évaluation de la dépendance financière et une estimation de l'éventuelle distorsion de l'indépendance entraînée par la fourniture conjointe d'autres prestations (honoraires de non-audit).

Le schéma présenté ci-après présente un résumé des relations identifiées entre les différents concepts liés à la publication des honoraires.

Figure 1 : Publication des honoraires d'audit et perception de l'indépendance et de la qualité de l'audit (cadre d'analyse)



Le cadre d'analyse présenté page précédente permet de montrer que la publication des honoraires s'inscrit dans le cadre des mécanismes de contrôle destinés à réduire les coûts d'agence entre les actionnaires et les dirigeants. Il s'agit de donner une information complémentaire sur la relation entre l'entreprise et les auditeurs.

Le rôle de l'audit indépendant comme mode de contrôle et de réduction des coûts d'agence est double : il permet de réduire l'asymétrie d'information et de renforcer les mécanismes du gouvernement d'entreprise. Selon Ng (1978) les auditeurs externes remplissent principalement deux fonctions complémentaires contribuant à réduire l'asymétrie d'information existant au sein de la relation d'agence, entre les actionnaires et les dirigeants : ils détectent la non-conformité éventuelle des comptes avec les principes comptables généralement admis et limitent les pratiques comptables discrétionnaires des managers. En certifiant les comptes, les auditeurs fournissent une « opinion d'expert », indépendante, sur la conformité des informations produites avec les principes comptables en vigueur. Ce mécanisme de contrôle permet d'influencer le comportement des managers dans le sens voulu par les actionnaires dans la mesure où l'on postule que la technologie de l'audit rend probable la détection d'une éventuelle non-conformité avec les principes comptables et où l'on suppose que des managers pris en faute seraient pénalisés. A condition que le coût associé à cet audit ne soit pas trop élevé, alors la réalisation d'un audit augmente la probabilité que les exigences minimales des principes comptables soient atteintes, et donc accroît la satisfaction des destinataires de l'information comptable et financière que sont les actionnaires. L'autre fonction de l'audit est d'encadrer le « biais de reporting », c'est-à-dire de réduire l'éventail des choix comptables possibles en un éventail de choix comptables « acceptables » pour l'actionnaire, en limitant les pratiques comptables discrétionnaires visant à maximiser la rémunération du manager.

Le rôle des auditeurs externes dans le renforcement de la crédibilité des informations financières permet de réduire l'asymétrie d'information entre les dirigeants et les actionnaires. Cette réduction de l'asymétrie d'information permet un contrôle plus efficace des actions des dirigeants par les actionnaires. Ce contrôle est principalement réalisé via la mise en place de mécanismes de gouvernement d'entreprise tels que la création de comités d'audit, ou la

nomination d'administrateurs indépendants. Le contrôle réalisé par les auditeurs ne peut être considéré comme efficace par les parties prenantes que si ces dernières jugent que la probabilité de découvrir et de révéler une anomalie comptable est élevée (Watts & Zimmermann, 1986). Cette efficacité repose sur la compétence et l'indépendance des auditeurs. C'est la compétence qui détermine la probabilité de découverte des anomalies comptables éventuelles et c'est l'indépendance qui détermine la probabilité de révélation de cette anomalie. Plus élevée sera la combinaison de compétence et d'indépendance reconnue aux auditeurs (qui sont les composantes de la qualité de l'audit telles que les définit DeAngelo (1981a)), et plus réduits seront les coûts d'agence.

Que peux nous apprendre la publication des honoraires d'audit ?

Selon la théorie économique : l'offre et la demande d'audit sont analysées en fonction des caractéristiques économiques de l'entreprise auditée. L'entreprise auditée cherche à minimiser les coûts de l'audit afin de maximiser son profit, sous contrainte d'une minimisation du risque de voir ses comptes publiés obérés par une erreur non détectée par l'audit. De son côté, l'auditeur cherche à minimiser le coût de production de sa prestation tout en réduisant le risque de non détection d'une erreur. Le risque de non détection des erreurs est donc supporté conjointement par l'auditeur et l'audité (Simunic, 1980) et détermine leur offre et leur demande de qualité de l'audit. Le risque de non détection des erreurs est associé à l'environnement réglementaire et aux caractéristiques de la société auditée.

Dans le cadre de la théorie de l'agence : l'audit externe est un moyen de renforcer les mécanismes mis en œuvre par les actionnaires pour réduire les coûts d'agence et contrôler la gestion des dirigeants. La demande d'audit augmente donc en fonction de l'intensité des coûts d'agence ce qui devrait avoir pour conséquence une augmentation des honoraires d'audit (Palmrose, 1986a).

L'analyse de la composition de l'actionnariat d'une entreprise auditée notamment permet de mesurer l'intensité des coûts d'agence. En effet, ces derniers seront d'autant plus élevés que la dispersion de l'actionnariat sera importante. L'existence de coûts d'agence élevés entraîne un accroissement de la demande d'audit et une augmentation des honoraires d'audit. En présence de coûts d'agence élevés, les actionnaires demandent la mise en œuvre de modes de contrôle de l'action des dirigeants. Ces modes de contrôle sont principalement les mécanismes de

gouvernement d'entreprise et la diffusion d'informations comptables qui, en réduisant les coûts d'agence ou l'asymétrie d'information, peuvent entraîner une diminution de la demande d'audit et donc des honoraires.

La relation entre les montants d'honoraires d'audit et les mécanismes de gouvernement d'entreprise pose la question de la substituabilité ou de la complémentarité de l'audit externe et du gouvernement d'entreprise en tant que moyen de réduire les coûts d'agence. Hay *et al.* (2006) soulignent que la recherche sur les relations entre les mécanismes de gouvernement d'entreprise et les honoraires d'audit demeure assez limitée à ce jour et nécessite d'être étudiée plus en détail.

La publication des honoraires d'audit semble donc un moyen permettant d'évaluer l'offre et la demande d'audit. Cependant, cette transparence semble surtout utile pour les actionnaires (qui peuvent évaluer la qualité de l'audit réalisé en fonction des montants d'honoraires dépensés et de la proportion des honoraires des missions de conseil), mais son utilité pour les autres utilisateurs de l'information financière (et en particulier les investisseurs potentiels), reste à démontrer. En effet, les études antérieures ne montrent pas de lien très clair entre les montants d'honoraires publiés et la qualité réelle de l'audit.

Nous voyons que la publication des honoraires d'audit, volontaire ou obligatoire est une nouvelle information disponible dans les états financiers des entreprises. En tant que telle, cette information publiée devrait, en interaction avec les mécanismes de gouvernement d'entreprise mis en place au sein de l'entreprise, contribuer à réduire les coûts d'agence et à réduire l'asymétrie d'information (en donnant une information sur la qualité de l'audit). Les nouvelles informations disponibles (honoraires d'audit, honoraires de non-audit, ratio des honoraires de non-audit et calcul des honoraires anormaux) peuvent permettre une perception de l'indépendance des auditeurs mais cette indépendance perçue ne peut être (au mieux) qu'une approximation de l'indépendance réelle, et n'est donc qu'un indicateur très partiel de la qualité de l'audit réalisé. De plus, les études qui ont cherché à utiliser les honoraires d'audit comme indicateur de la qualité de l'audit et à en mesurer l'impact sur la qualité des états financier ou la qualité de l'opinion d'audit montrent des résultats contradictoires ou non-significatifs. Enfin, d'autres études restent à mener pour compléter ces recherches concernant le lien entre la qualité de l'audit mesurée à l'aide des honoraires d'audit publiés et la qualité de l'information financière

des entreprises (par exemple en testant le lien entre les honoraires d'audit et la probabilité de détecter des fraudes comptables ou encore en testant le lien entre les honoraires d'audit et l'asymétrie d'information mesurée soit par des indicateurs boursiers soit par les erreurs de prévision des analystes financiers).

4. Conclusion : quelques pistes de recherches futures utilisant les honoraires d'audit publiés

A partir de la synthèse effectuée dans le cadre d'analyse précédent, nous voyons que la publication des honoraires d'audit ouvre de nombreuses pistes de recherches futures. La plupart des études réalisées jusqu'ici l'ont été dans le contexte anglo-saxon. La généralisation de la publication des honoraires d'audit prévue par la réglementation européenne permettra d'élargir le champ d'investigation de la recherche en audit. Nous proposons différentes pistes d'investigations liées à la publication des honoraires d'audit. Ces pistes concernent l'étude de l'évolution des honoraires d'audit sur des périodes longues, l'étude des conséquences de la publication des honoraires sur l'asymétrie d'information, l'utilisation des honoraires publiés pour mesurer la qualité de l'audit, l'étude des formats de publication et enfin les comparaisons internationales.

4.1. Étude de l'évolution des honoraires (approches longitudinales)

- Ajustements des niveaux d'honoraires suite à la publication
- Étude de l'impact de la disparition des honoraires de conseil sur les honoraires d'audit
- Étude des changements d'auditeurs sur les montants d'honoraires versés
- Étude de l'influence des évolutions réglementaires sur les honoraires d'audit
- Étude de l'impact sur les honoraires du passage aux IFRS

4.2. Étude des conséquences de la publication des honoraires d'audit sur l'asymétrie d'information

- Conséquences de la publication des honoraires sur la précision de la fixation des montants d'honoraires

- Conséquences de la publication des honoraires sur la perception des données comptables par le marché
- Conséquences de la publication des honoraires sur le suivi des analystes, et sur la perception qu'ils ont de la qualité de l'audit
- Réactions du marché (rendements anormaux) à la publication des honoraires

4.3. Utilisation des honoraires publiés pour mesurer la qualité de l'audit et des états financiers

- Impact des niveaux d'honoraires d'audit et des honoraires des autres missions sur : l'opinion d'audit, la gestion du résultat, le conservatisme des états financiers, la valorisation des titres, les erreurs de prévision, etc. Ces aspects permettant d'évaluer la pertinence pour les investisseurs des honoraires d'audit publiés pour évaluer la qualité de l'audit, méritent de plus amples recherches.
- Traitement de l'endogénéité des honoraires d'audit dans les modèles utilisant les honoraires pour mesurer la qualité de l'audit. Les études de conséquences qui utilisent les honoraires d'audit comme un indicateur de la qualité de l'audit doivent composer avec le caractère nécessairement endogène de cette variable.

4.4. Étude des formats de publication

- Analyse qualitative de la justification des montants d'honoraires d'audit versés
- Étude des formats de publication adoptés.

4.5. Comparaisons internationales

- Comparaison des contextes réglementaires encadrant l'audit, car les bouleversements réglementaires de ces cinq dernières années ont considérablement modifié les conditions de réalisation des missions d'audit.
- Étude de l'avancée de l'harmonisation européenne
- comparaison des montants d'honoraires, des formats de publication et de la qualité de l'audit, dans différents pays.

Nous voyons que les pistes de recherche futures sont nombreuses et ouvrent un large champ de recherche sur les honoraires d'audit en Europe continentale. De plus, la recherche empirique en audit aura également avantage à se tourner vers l'étude des pratiques d'audit (aspects réglementaires, choix des auditeurs, honoraires d'audit, qualité de l'audit) dans les pays émergents qui constituent également un champ d'investigation prometteur.

BIBLIOGRAPHIE

- Antle R., Gordon E., Narayanamoorthy G., Zhou L. (2006), « The joint determination of audit fees, non-audit fees and abnormal accruals », *Review of Quantitative Finance and Accounting*, Vol. 27, n° 3, pp. 235-266.
- Ashbaugh H., LaFond R., Mayhew B. (2003), « Do non-audit services compromise auditor independence ? further evidence », *The Accounting Review*, vol. 78, pp. 611-639.
- Barkess L., Simnett R. (1994), « The provision of other services by auditors : independence and pricing issues », *Accounting and Business Research*, Vol. 24, n° 94, pp. 99-108.
- Bédard J., Gonthier-Besacier N., Richard C. (2001), « Quelques voies de recherche française en audit », in *Faire de la recherche en comptabilité financière*, ouvrage collectif, sous la direction de Dumontier P. & Teller R., Edition Vuibert, collection FNEGE, November 2001, chap. 5, pp. 55-82.
- Ben Saad E., Lesage C. (2007), « Des facteurs d'indépendance a un système d'indépendance : proposition d'une nouvelle grille d'analyse de l'indépendance de l'auditeur », Communication présentée au 28ème Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité, Poitiers, le 24 mai 2007.
- Carey P., Simnett R. (2006), « Audit partner tenure and audit quality », *The Accounting Review*, vol. 81, n° 3, pp. 653-676.
- Chung H., Kallapur S. (2003), « Client importance, non-audit services and abnormal accruals », *Accounting Review*, Vol. 78, pp. 931-955.
- Colasse B. (2003), « Auditer, une mission impossible ? », *Sociétal*, n° 39, 1er trimestre, pp.38-39.
- Craswell D.(1999), « Does the provision of non-audit services impair auditor independence ? », *International Journal of Auditing*, Vol. 3, pp. 29-40.
- Craswell A., Stokes D. J., Laughton J. (2002), « Auditor independence and fee dependence », *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 33, 2002, pp. 253-275.
- DeAngelo L. E. (1981a), « Auditor independence, 'low balling', and disclosure regulation », *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 3, 1981, pp. 113-127.
- DeFond M. L., Raghunandan K., Subramanyam K. R. (2002), « Do non-audit services fees impair auditor independence ? Evidence from going concern opinion », *Journal of Accounting Research*, Vol. 40, n° 4, pp. 1247-1274.

- Dickins D., Higgs J. (2005), « Interpretation and use of auditor fee disclosures », *Financial Analysts Journal*, Vol. 61, n° 3, pp. 96-102.
- Dopuch N., King R., Schwartz R. (2003), « Independence in appearance and in fact: An experimental investigation », *Contemporary Accounting Research*, Vol. 20, n° 1, pp. 79-114.
- Frankel R. M., Johnson M. F., Nelson K. K. (2002), « The relation between auditors' fees for non-audit services and earnings management », *The Accounting Review*, suppl. 2002, pp. 71-105.
- Geiger M. A., Rama D. V. (2003), « Audit fees, nonaudit fees and auditor reporting on stressed companies », *Auditing : A Journal of Practice and Theory*, Vol. 22, n° 2, pp. 53-69.
- Hay D. C., Knechel W. R., Wong N. (2006), « Audit fees: a meta analysis of the effects of supply and demand attributes », *Contemporary Accounting Research*, Vol. 23, n° 1, pp.141-191.
- Lee H. Y., Mande V. (2005), « The relationship of audit committee characteristics with endogenously determined audit and non-audit fees », *Quarterly Journal of Business and Economics*, Vol. 44, n° 3 et 4, pp. 93-112.
- Lennox C. S. (1999), « Audit quality and auditor size : an evaluation of reputation and deep pockets hypotheses », *Journal of Business Finance and Accounting*, Vol. 26, n° 7 et 8, pp. 779-805.
- Ng D. (1978), « An information economics analysis of financial reporting and external auditing », *The Accounting Review*, numero ?, pp. 910-920.
- Palmrose Z.-V. (1986.a), « Audit fees and auditor size : Further evidence », *Journal of Accounting Research*, Vol. 24, n° 1, printemps 1986, pp. 97-110.
- Prat Dit Hauret C. (2003a), « L'indépendance perçue de l'auditeur », *Revue Française de Gestion*, vol. 27, n° 147, pp. 105-117.
- Prat Dit Hauret C. (2003b), « L'indépendance du commissaire aux comptes : une analyse empirique fondée sur trois composantes psychologiques du comportement », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, novembre 2003, Vol. 9, n° 2, pp. 31-58.
- Raghunandan K., Read W. J., Whisenant J. (2003), « Initial evidence on the association between nonaudit fees and restated financial statements », *Accounting Horizons*, Vol. 17, n° 3, pp. 223-234.
- Reynolds J. K., Deis J., Donald R. (2004), « Professional service fees and auditor objectivity », *Auditing*, Vol. 23, n° 1, pp. 29-52.

- Richard C. (2003), « L'indépendance de l'auditeur : pairs et manques », *Revue Française de Gestion*, vol. 27, n° 147, pp. 119-131.
- Richard C. (2006), « Why an auditor can't be competent and independent: a French case study », *The European Accounting Review*, Vol. 15, n° 2, pp. 153-179.
- SEC (2000), « Revision of the commissions' auditor independence requirements », novembre 2000, US Securities and Exchange Committee, n° 33-7919, Washington DC.
- Simunic D. A. (1980), « The pricing of audit services : Theory and evidence », *Journal of Accounting Research*, Vol. 18, n° 1, printemps 1980, pp. 161-190.
- Watts R. L., Zimmerman J. L. (1986), *Positive Accounting Theory*, Ed. Prentice-Hall – Contemporary topics in accounting series.
- Whisenant S., Sankaraguruswamy S., Raghunandan K. (2003), « Evidence on the joint determination of audit and non-audit fees », *Journal of Accounting Research*, Vol. 41, n° 4, septembre 2003, pp. 721-744.